



Communiqué

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. constate, sans étonnement, la manœuvre gouvernementale qui consiste à tenter de discréditer le mouvement social des travailleurs portuaires français sur la pénibilité dont la responsabilité toute entière lui incombe.

En effet, nous ne sommes pas surpris de voir le rapport de la Cour des Comptes exposé de la sorte par certains médias en pleine lutte des travailleurs.

Ce rapport fustige de façon honteuse le port de Marseille, qui connaît depuis des dizaines d'années un problème certain le manque d'investissement de l'Etat qui n'a pas respecté les obligations prévues par le Code des Ports Maritimes.

Le désengagement de l'Etat, sans véritable politique maritime depuis plus de 30 ans, voilà le vrai problème des ports français dont Marseille.

Que pense aujourd'hui la Cour des Comptes de l'accord entre l'UNIM, l'UPF, la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. validé par le Ministère et qui a été remis en cause par le gouvernement ?

La loi du 04 juillet 2008 et l'accord cadre national ne prévoyaient-ils la négociation entre partenaires sociaux sur la pénibilité ?

Il nous semblait que la réforme des ports 2008 souhaitée par le gouvernement devait donner plus d'autonomie aux professionnels des ports.

En réponse à ce rapport, la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. réaffirme sa légitimité à obtenir satisfaction sur la pénibilité suite à la trahison et à l'irrespect dont nous sommes victimes.

Les travailleurs portuaires français sont déterminés à aller au bout.

Pour appliquer la réforme des ports et sortir de cette situation conflictuelle, le gouvernement connaît parfaitement la réponse qu'il doit nous apporter.

Que tous ceux qui jalourent les travailleurs portuaires français, qui les méprisent injustement et fustigent leurs syndicats, se renseignent sur les valeurs collectives, de solidarité et de fierté qui, depuis plus d'un siècle, font de nous des hommes honnêtes, respectueux, libres de pouvoir s'exprimer et de revendiquer au travers de leur Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.

Malheureusement, ce sont des valeurs que beaucoup ne connaissent pas, laissant place à l'individualisme.

Montreuil, le 03 février 2011

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris